

FLASH INFO CFDT N°2


CORONAVIRUS

ET DIALOGUE SOCIAL NATIONAL

Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, 4 nouvelles réunions avec les Organisations Syndicales, les directeurs des Caisses Nationales (CNAV, CNAM, CNAF et ACOSS), de l'Ucanss et du Comex, se sont tenues en audio conférences les 22 et 23 avril.

La **CFDT** a adressé les 20 et 21 avril, **des questions écrites** ainsi qu'une **déclaration d'alerte sur la situation du personnel dans les établissements des Ugecam** à l'Ucanss (**jointes à ce flash Info CFDT**).

La **CFDT** vous invite à prendre connaissance **des décisions, recommandations et réponses apportées en réunions** (Doc Tableau compte rendu CFDT des réunions des 22 et 23 avril) ainsi que des **réponses écrites** communes Ucanss et Caisses Nationales (Doc Mesures Covid-19) adressées le 27 avril aux Organisations Syndicales.

 La **CFDT** a demandé aux Caisses Nationales de **répondre par écrit**, aux **questions non traitées en réunion** et qui les concernent (**réponse attendue également de la CNAM sur la déclaration CFDT Ugecam**).

QUELQUES CONSTATS RAPIDES CFDT

→ **Le maintien de salaire reste garanti** quelque soit la situation des salariés du Régime Général **et le chômage partiel ne sera pas actionné. Ce qui est une sécurité pour tous les salariés.**

 **A compter du 1er mai, pour les salariés en arrêt garde d'enfants ou personnes vulnérables** : l'Ucanss indique que doit être **privilegié le recours au télétravail**, y compris dans des conditions dégradées (horaires restreints) et à défaut de **les dispenser temporairement d'activité avec maintien de salaire**.

→ Le Comex a validé **l'indemnité forfaitaire télétravail pour tous les télétravailleurs** et **l'augmentation du plafond CET à 80 jours**.

→ L'employeur et les Caisses Nationales **maintiennent l'application des règles légales et conventionnelles de pénalisation** sur les RTT, les tickets restaurant, l'intéressement et les primes de fonction selon la situation de travail ou non.
Les demandes répétées et unanimes de la CFDT et des autres organisations syndicales n'y ont rien fait !

→ En ce qui concerne **les congés** et les possibilités de reports, l'employeur et les Caisses Nationales restent sur leur position : **cela reste à la main des organismes locaux.**

La CFDT continuera à prôner et défendre le plus d'homogénéité possible entre les organismes.

→ L'employeur a indiqué que la **reprise d'activité à partir du 11 mai ne sera pas "comme avant"**. Le **télétravail restera le principal mode d'organisation de travail.**

La **CFDT** a demandé que se tiennent **avant le 11 mai de nouvelles réunions nationales pour préparer le déconfinement et la reprise d'activité**. L'employeur et les Caisses Nationales ont répondu positivement.

Nous attendons les dates ...

Pour la CFDT, la priorité reste la santé et la sécurité de tous les salariés.

La CFDT a prévenu, la reprise d'activité au national comme au local doit passer par la concertation et le dialogue social !

Pour nous rejoindre
Flashez le code

